

ADM-159-2025

TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA BIBLIOTHEQUE

MISE EN PLACE NACELLE
1 ALLEE DE LA THIRODE

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée le 17 octobre 2025 par la société INNOUIS 71- rue de Strasbourg 71100 CHALON SUR SAONE, tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de nettoyage des vitres de l'entrée de la bibliothèque,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il est nécessaire d'utiliser une nacelle,

ARRÊTE

Article 1er : Le jeudi 23 octobre 2025 de 08h00 à 09h00, lorsque la signalisation est en place, autorisation est donnée à la société INNOUIS 71, d'utiliser une nacelle en vue d'effectuer des travaux de nettoyage des vitres de l'entrée de la bibliothèque.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société INNOUIS 71, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Aussitôt l'achèvement des travaux, l'entreprise devra veiller à remettre le domaine public dans son état initial.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 20 octobre 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 21 OCT. 2025
Le Maire
Raymond BURDIN

